OBJET

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

BNP PARIBAS EASY II Nasdaq 100 UCITS ETF, compartiment de BNP PARIBAS EASY II ICAV, classe d'actions : EUR (H) Acc (IE000STJ19F2)
Émetteur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE SAS(« BNPP AM »), qui fait partie du groupe BNP Paribas S.A.
https://www.bnpparibas-am.com
Numéro de téléphone : Appelez le +33.1.44.45.85.65 pour plus d'informations
La Banque centrale d'Irlande est responsable de la supervision de BNPP AM en lien avec le présent Document d'informations clés.
Ce produit est agréé en Irlande conformément à la Directive OPCVM.
Date de production du DIC : 16/04/2026.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type :

Le produit est une classe d'actions du Compartiment « BNP PARIBAS EASY II Nasdaq 100 UCITS ETF » (le « fonds ») qui fait partie de l'ICAV « BNP PARIBAS EASY II ICAV » (l'« ICAV »).

Durée :

Ce produit n'a pas de date d'échéance et pourrait être liquidé dans les conditions indiquées dans les statuts de l'ICAV.

Objectifs :

Objectif de gestion
L'objectif d'investissement du Fonds est de chercher à offrir aux investisseurs la performance de l'indice NASDAQ-100 (l'« Indice »), après déduction des frais et des charges du Fonds, tout en visant à minimiser l'écart de suivi entre la Valeur Liquidative du Fonds et celui de l'Indice.
Politique d'investissement
Le Fonds est géré de manière passive et cherchera à atteindre son objectif d'investissement en investissant dans des actions cotées ou négociées sur des Marchés Réglementés mondiaux qui, dans la mesure du possible, sont des titres composant l'Indice.
Le Fonds peut également détenir des warrants, uniquement du fait d'opérations sur titres, et des droits.
Le Fonds vise à répliquer les composantes de l'Indice en détenant tous les titres composant l'Indice, généralement dans la même proportion qu'ils le sont au sein de l'Indice. Afin de répliquer l'Indice, le Fonds peut investir jusqu'à 20 % de sa Valeur Liquidative dans des actions émises par la même entité. Cette limite peut être relevée à 35 % pour un même émetteur dans des conditions de marché exceptionnelles (c'est-à-dire lorsqu'un émetteur représente une proportion inhabituellement importante du marché représenté par l'Indice).
Des produits dérivés peuvent être utilisés uniquement aux fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture.
À la date de ce DICI, l'écart de suivi anticipé du Fonds devrait atteindre jusqu'à 1 % dans des conditions normales de marché.
Les divergences entre l'écart de suivi anticipé et réalisé seront expliquées dans le rapport annuel de l'ICAV.
Le Fonds n'est pas considéré comme un fonds Article 8 ou Article 9 au sens du règlement SFDR. Le Fonds n'intègre pas de risques en matière de durabilité et ne prend pas en compte les principales incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité dans le cadre de son processus d'investissement, car son objectif est de répliquer autant que possible la performance de l'Indice qui ne prend pas en considération ces risques dans sa méthodologie.
L'objectif de la Classe d'Actions est la couverture du risque de change découlant de l'écart entre la devise de référence du Fonds et la devise de cette Classe d'Actions via le recours à des instruments dérivés, tout en conservant l'allocation définie au titre de la Politique d'investissement du Fonds.
Revenu
Dans le cas des classes d'actions de capitalisation (Acc), le dividende est réinvesti.
Horizon d'investissement
Le risque et le rendement du produit peuvent varier en fonction de la période de détention prévue. Nous recommandons de conserver ce produit pendant au moins 5 ans.
Traitement des demandes de souscription et de rachat
Les investisseurs peuvent acheter ou vendre des actions du fonds quotidiennement, comme décrit plus en détail dans le prospectus. Seuls les Participants autorisés peuvent effectuer des transactions directement auprès du fonds.

Investisseurs particuliers visés :

Le fonds s'adresse aux investisseurs particuliers qui n'ont ni l'expertise financière ni les connaissances spécifiques requises pour comprendre le fonds, mais qui acceptent le risque de perte totale du capital investi. Il convient aux clients qui souhaitent faire fructifier leur capital. L'horizon d'investissement recommandé est de 5 ans minimum.

Informations pratiques

- Dépositaire : STATE STREET CUSTODIAL SERVICES (IRELAND) LIMITED
- Autres informations pratiques : Veuillez vous référer à la section « Autres informations pertinentes » ci-dessous.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.
Le risque réel peut être différent si vous optez pour une sortie avant la durée de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé ce produit dans la catégorie de risque 5 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque moyenne à élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen à élevé. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base d'observations passées. Elle n'est pas garantie et peut évoluer à l'avenir.
Attention au risque de change. Vous recevrez des paiements dans une autre monnaie, de sorte que le rendement final que vous obtiendrez dépendra du taux de change entre les deux monnaies concernées. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.
Pour plus d'informations, veuillez consulter le prospectus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend de la performance future du marché.L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, modérés et favorables présentés sont des illustrations utilisant les pires, moyennes et meilleures performances du produit et de l'indice de référence adapté sur les 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer de manière sensiblement différente à l'avenir.
Le scénario de stress montre ce que vous pourriez récupérer dans des circonstances de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans **Exemple d'investissement : 10 000 EUR**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 5 ans**
Scénarios			
Minimum	Il n'y a pas de rendement minimum garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Stress	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	2 380.00 EUR	1 870.00 EUR
	Rendement moyen chaque année	-76,20%	-28,49%
Défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	6 890.00 EUR	11 840.00 EUR
	Rendement moyen chaque année	-31,10%	3,44%
Modéré	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	12 660.00 EUR	26 210.00 EUR
	Rendement moyen chaque année	26,60%	21,25%
Favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	16 990.00 EUR	38 320.00 EUR
	Rendement moyen chaque année	69,90%	30,82%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.
Le scénario modéré s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.
Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2024 et 2025.
Un indice de référence approprié du Produit a été utilisé pour calculer la performance.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE SAS N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est constitué comme une entité distincte de BNPP AM. En cas de défaillance de BNPP AM, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUELS SONT LES COÛTS ?

La personne qui vous conseille ou vous vend ce produit peut vous facturer d'autres frais. Le cas échéant, cette personne vous fournira des informations sur ces frais et leur incidence sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit le cas échéant. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.
Nous avons supposé :

- la première année, vous récupérerez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Pour les autres périodes de détention, nous avons supposé que le produit se comporte comme indiqué dans le scénario modéré.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	**Si vous sortez après 5 ans**
Total des coûts	23.00 EUR	303.00 EUR
Impact annuel des coûts(*)	0,23%	0,28 % chaque année

(*) Cela illustre la manière dont les coûts réduisent votre rendement chaque année durant la période de détention. Par exemple, il est précisé qu'en cas de sortie de votre part à la période de détention recommandée, votre rendement annuel moyen devrait être 21,53% avant déduction des coûts et 21,25% après déduction des coûts.
Nous pouvons partager une partie des coûts avec la personne qui vous vend le produit pour couvrir les services qu'elle vous fournit. Elle vous en communiquera le montant.

Composition des coûts

Frais ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**	
Frais d'entrée	Nous ne facturons pas de frais d'entrée sur le marché secondaire.*	0,00 EUR
Frais de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie sur le marché secondaire.*	0,00 EUR
Frais récurrents prélevés annuellement		
Frais de gestion et autres frais administratifs ou de fonctionnement	0,20 % de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les frais réels sur l'année passée.	20,00 EUR
Frais de transaction	0,03 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des frais encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents du produit. Le montant réel varie en fonction du volume que nous achetons et vendons.	3,00 EUR
Frais accessoires prélevés dans des conditions particulières		
Commissions de performance	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0,00 EUR

*Marché secondaire : Aucun frais d'entrée ne s'applique aux investisseurs qui achètent/vendent des actions du fonds en bourse. Ces investisseurs paieront/recevront le prix de marché, de sorte qu'ils peuvent payer plus que la valeur liquidative du fonds au moment de leur achat ou recevoir moins que la valeur liquidative du fonds au moment de leur vente. Ils peuvent être soumis à des frais de courtage, de négociation et/ou d'autres frais facturés par leur intermédiaire (par exemple, le courtier) et non facturés par le fonds ou sa société de gestion.
Marché primaire : Les participants autorisés traitant directement avec le fonds paient les frais de transaction associés et des frais de souscription/rachat peuvent être appliqués à hauteur de 3 %.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE CONSERVER LE PRODUIT ET PUIS-JE RETIRER MON ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

Ce produit n'a pas de période de détention minimale requise. Les 5 ans ont été calculés pour être en phase avec le délai dont le produit peut avoir besoin pour atteindre ses objectifs d'investissement.
Vous pouvez vendre votre investissement avant la fin de la période de détention recommandée sans pénalité. La performance ou le risque de votre investissement peuvent être affectés négativement. La société de gestion peut appliquer un mécanisme de plafonnement des frais de rachat (gates) et/ou de rachat, dont les modalités sont précisées dans le prospectus et l'acte constitutif.

La section « Quels sont les coûts ? » fournit des informations sur l'impact des coûts au fil du temps.
Veuillez vous référer à la section « En quoi consiste ce produit » pour connaître la procédure de rachat.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation, veuillez contacter le service client à tout moment par e-mail en précisant l'objet du message : client@axa-im.com
Par courrier à l'adresse suivante : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE SAS (Service client) Tour Majunga - 6, place de la Pyramide 92908 Paris - La Défense cedex - France.
Par téléphone : +33 (0) 1 44 45 85 65
Si vous avez souscrit à l'un de nos fonds sur les conseils d'un intermédiaire n'appartenant pas au groupe BNP Paribas S.A., nous vous recommandons d'introduire votre réclamation directement auprès de cet établissement.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus, le dernier rapport annuel, les rapports semestriels ultérieurs et la dernière Valeur nette d'inventaire auprès de l'Administrateur du Fonds : STATE STREET FUND SERVICES (IRELAND) LIMITED et depuis le site Internet https://funds.axa-im.com/. Ces documents sont disponibles gratuitement.
- Pour plus d'informations sur la performance du produit jusqu'à 10 ans et les calculs des scénarios de performance précédents, veuillez consulter le site : https://funds.axa-im.com/.
- Lorsque ce produit est utilisé dans le cadre d'un contrat en unités de compte, ou d'un contrat similaire, les informations complémentaires, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas inclus dans le présent document, ainsi que le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de faillite de la compagnie d'assurance, doivent être fournies dans le document d'informations clés du contrat émis par votre assureur, courtier ou autre intermédiaire d'assurance conformément à leur obligation légale.